

## **ANNEXE ASSAINISSEMENT SANITAIRE**

### **Annexe 10 : Commune d’Ensuès-la-Redonne**

La commune d’Ensuès-la-Redonne, située sur la côte bleue, compte 1 818 abonnés au service de l’assainissement collectif pour une population évaluée à 5 543 habitants (un abonné pouvant rassembler plusieurs habitants). Le nombre de dispositifs d’assainissement non collectif est évalué à 631. Le taux de raccordement est de 76,29 %.

Le système d’assainissement de l’agglomération d’assainissement d’Ensuès-la-Redonne est autorisé par l’arrêté préfectoral N°37-2008-ED du 30 mai 2005.

#### **1) Le réseau d’assainissement :**

Le réseau d’assainissement présente un linéaire total de 23,57 kilomètres. De type séparatif, il comporte 1 bassin d’orage et 11 stations de relevage dont 4 possèdent une surverse.

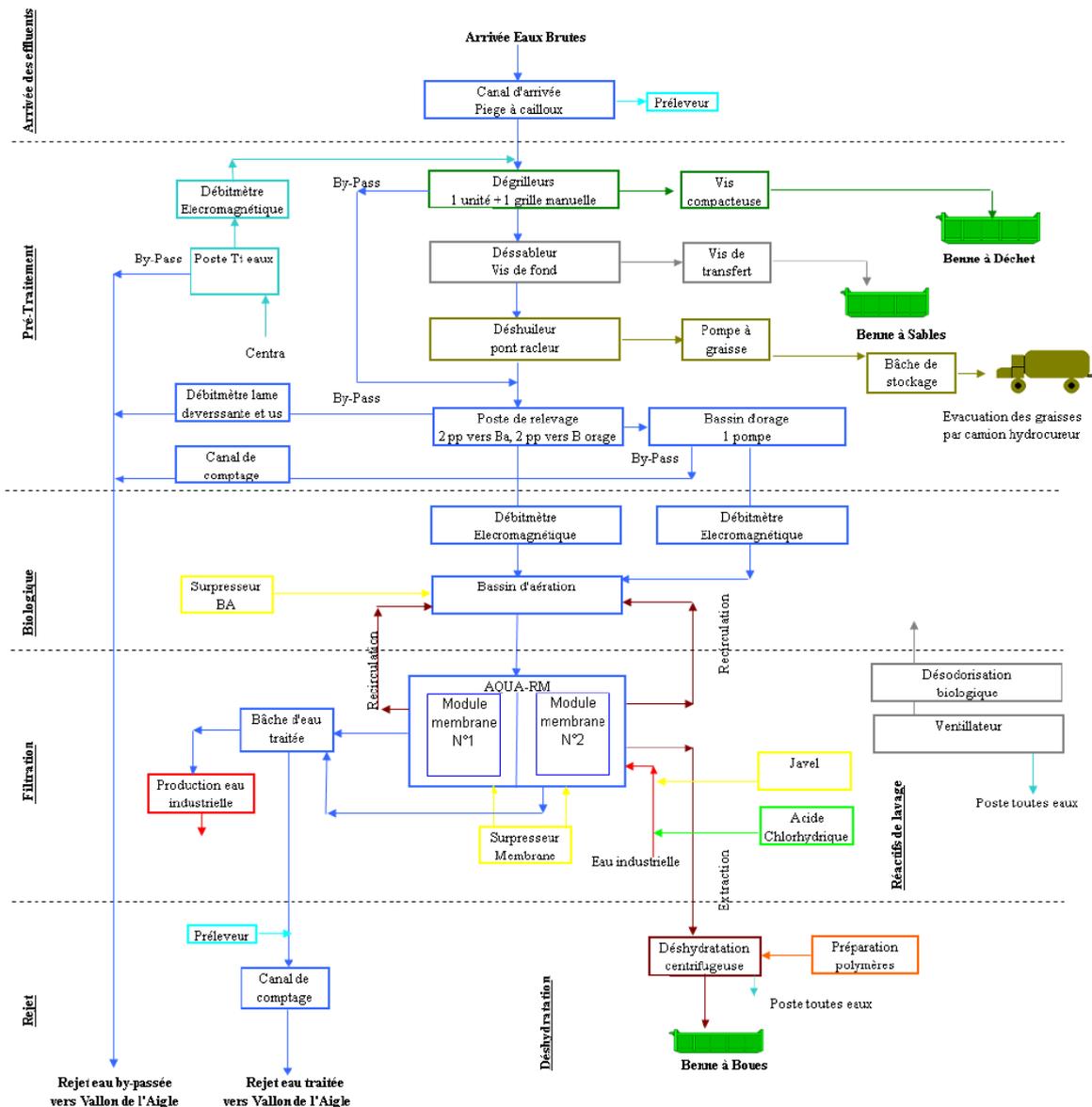
<b>Tyoe</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Situation</b>	<b>Surverse</b>	<b>Rejet</b>
BO	Graffiane	Ensuès-la-Redonne	OUI	Pluvial
PR	Graffiane	Ensuès-la-Redonne	OUI	BO Graffiane
PR	Escayole	Ensuès-la-Redonne	OUI	Pluvial
PR	Chantegrive	Ensuès-la-Redonne	OUI	Infiltration
PR	ZAC Chantegrive	Ensuès-la-Redonne	OUI	Pluvial
PR	Madraque	Ensuès-la-Redonne	NON	-
PR	Redonne	Ensuès-la-Redonne	NON	-
PR	Dugue	Ensuès-la-Redonne	NON	-
PR	Miettes	Ensuès-la-Redonne	NON	-
PR	Pebraire	Ensuès-la-Redonne	NON	-
PR	Anthenors	Ensuès-la-Redonne	NON	-
PR	Gare de la Redonne	Ensuès-la-Redonne	NON	-

#### **2) La station d’épuration :**

La nouvelle station d’épuration a été mise en service en 2010. Sa capacité est de 4 500 Equivalent-Habitants (avec possibilité d’augmenter la capacité à 5 800 Equivalent-Habitants par l’ajout de 2 modules). Actuellement elle traite les effluents d’une population permanente, de la commune d’Ensuès-la-Redonne, évaluée à 4 229 habitants.

Elle comprend les ouvrages suivants :

- Une unité de prétraitement avec dégrilleur, déssableur et déshuileur.
- Un poste relevage équipé de 4 pompes, 2 permettant d’alimenter le bassin d’aération et 2 permettant de diriger le surplus de débit temps de pluie vers le bassin d’orage ;
- Un bassin biologique, d’un volume unitaire de 463 m<sup>3</sup> (surpresseur d’air avec diffuseur fines bulles à membrane souple perforée) ;
- Deux réacteurs membranaires équipés chacun de 4 modules double étage d’un volume total de 312 m<sup>3</sup> ;
- Un atelier de déshydratation mécanique des boues équipé d’une centrifugeuse d’une capacité de production de 120 kg/h de matières sèches ;
- Un dispositif de traitement de l’air vicié (biofiltre).



**Schéma de fonctionnement de la station d’épuration**



L’ouvrage permet de respecter les performances suivantes :

- MES < 35 mg/l et abattement de 90 % ;
- DCO (Demande Chimique en Oxygène) < 125 mg/l et abattement de 75 % ;
- DBO<sub>5</sub> (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) < 25 mg/l et abattement de 70 %.

Le traitement membranaire assure également un piégeage des microorganismes avant rejet.

Les eaux traitées sont rejetées vers le Vallon de l’Aigle et s’infiltrent dans le sol ou sont mobilisées par la végétation. Une étude hydrogéologique réalisée en 2006 a montré l’absence d’impact du rejet sur la qualité des aquifères karstiques.

### 3) Schéma du réseau actuel et à court terme :

